



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 88500081.0

(51) Int. Cl.5: F21M 3/08

(22) Date de dépôt: 12.08.88

(43) Date de publication de la demande:
14.02.90 Bulletin 90/07

(84) Etats contractants désignés:
DE FR GB IT

(88) Date de publication différée du rapport de recherche: 25.04.90 Bulletin 90/17

(71) Demandeur: Rojo Urbano, Baldomero
Pza. de Tuy no. 9. 3 piso - 2.
E-28029 Madrid(ES)

Demandeur: Rojo Gonzalez, Jose Maria
Pza. de Tuy no. 9. 3 piso - 2.
E-28029 Madrid(ES)

Demandeur: Gonzalez Guadalupe, Agustina
Pza. de Tuy no. 9. 3 piso - 2.
E-28029 Madrid(ES)

(72) Inventeur: Rojo Urbano, Baldomero
Pza. de Tuy no. 9. 3 piso - 2.
E-28029 Madrid(ES)
Inventeur: Rojo Gonzalez, Jose Maria
Pza. de Tuy no. 9. 3 piso - 2.
E-28029 Madrid(ES)
Inventeur: Gonzalez Guadalupe, Agustina
Pza. de Tuy no. 9. 3 piso - 2.
E-28029 Madrid(ES)

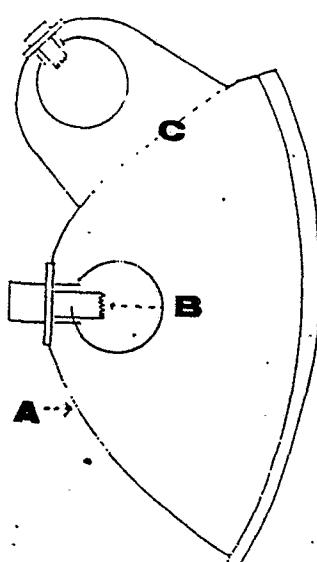
(54) Réflecteur de phare anti-éblouissement de lumière de croisement uniquement ou de lumière de croisement et route pour éclairage de véhicules.

(57) Réflecteur concave ou paraboloïde pour éclairage de croisement dont la source de lumière ou ampoule (B) demeure cachée à la vue de celui qui est en face afin d'assurer, avec une inclinaison convenable, l'éclairage de la chaussée en lumière code ou croisement.

A3
0 354 291
EP 0

Ce réflecteur peut également être incorporé au réflecteur de lumière de route (A) en faisant les modifications nécessaires pour l'adapter à la partie supérieure d'un réflecteur concave ou paraboloïde de lumière de route dont on supprime une partie de la zone supérieure (C) de manière que la lumière de croisement et de route sortent par le même verre diffuseur pour éclairer la chaussée et obtenir une lumière de route normale et une lumière de croisement qui n'éblouit pas celui qui vient en face.

FIG. 2





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	GB-A- 441 527 (DAY) * Figure 1 * ----	1-3	F 21 M 3/08
X	FR-A- 692 798 (LIMOGES) * Figure 2 * -----	1-5	
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)			
F 21 M			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	15-12-1989	SCOTTI F.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		